

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'état quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Ni oubli ni pardon

Le mois de juillet a bien tristement fait l'objet de **plusieurs décès à la frontière britannique**. En l'espace d'une semaine, 6 personnes sont décédées à la suite de **naufrages au large du littoral** ou suite à une **intervention policière violente** sur les plages. **Le lundi 27 juillet**, deux corps ont été retrouvés sur des plages du littoral et dans la **nuite du mercredi 29 juillet** une embarcation s'est échouée sur la plage d'Hardelot. Malgré l'arrivée des secours, **une personne est déclarée décédée et six autres ont été hospitalisées**. Dans la même nuit, 80 personnes exilées ont été **nassées et violentées par la police**. Utopia 56, présent sur place, a observé que **35 grenades lacrymogènes** ont été utilisées contre ces personnes. Quatre personnes ont été retrouvées en **arrêt cardio-respiratoire** mais seule une personne a été réanimée.

Ces morts sont directement liées aux **politiques mortifères** menées à la frontière et aux **violences policières**. Alors que le 7 juillet, **l'Assemblée nationale** a adopté en première lecture **la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre**, nous craignons que les opérations de police entraînant la mort ne cessent **d'augmenter à la frontière** franco-britannique.

Deux expulsions le jour de parution du rapport de la CEP

Le **8 juillet** était publié le **rapport de la commission d'enquête parlementaire (CEP)** relative aux **conséquences des accords du Touquet**. 22 ans après la signature des accords du Touquet et 8 ans après la signature du traité de Sandhurst entre la France et le RU, la CEP avait pour objectif **l'évaluation des conséquences des accords migratoires et de l'action publique menée à la frontière franco britannique**.

Le constat est clair : la gestion de la frontière est **opaque et sécuritaire** et les politiques mises en œuvre, dont la **politique "Zéro point de fixation"**, sont **catastrophiques pour les droits humains**. La stratégie sécuritaire de l'Etat relève **du harcèlement** et incite les personnes à se rendre dans des lieux de vie de moins en moins accessibles et ne **permet pas de dissuasion au vu du nombre de passage**.

Le caractère absurde de la journée ? le 8 juillet, les autorités organisent **deux expulsions au cours de la journée à Calais et Grande Synthe**. Dans la matinée, Hospital, plus grand lieu de vie de Calais, a été expulsé après presque deux mois sans opération des forces de l'ordre. Au cours de l'après-midi, les commerces informels à Grande Synthe ont été démantelés, et plusieurs tentes ont été saisies.

source : rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) sur les conséquences des accords du Touquet ([accessible sur le site de l'Assemblée nationale](#))

Lancement du projet “Trial monitoring”

Depuis plusieurs mois, HRO développe un **projet de “trial monitoring”** soit d'observations de procès de personnes accusées **d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier (AESI)** à la frontière franco-britannique. Ce projet s'inspire du “court watching” à la façon de l'organisation Captain support, qui réalise des observations de procès de personnes accusées de faciliter le passage des personnes exilées en tenant la barre d'un small boat pendant une traversée en mer, notamment dans la Méditerranée.

Alors que la **répression sur le littoral nord** s'intensifie, et les **interceptions en mer sont plus fréquentes**, de plus en plus de personnes sont **arrêtées et poursuivies pour AESI**. Iels sont soupçonné·e·s, soit d'avoir tenu la barre pendant une tentative de traversée, soit de faire du transport de matériel nautique ou de faire partie de réseaux de passages. Après une **arrestation** et une **garde à vue de 24h à 48h**, les personnes sont convoquées devant la justice en **comparution immédiate**. Ce type de procédure rapide ne leur laisse que très peu de temps pour rencontrer leur avocat·e commis·e d'office et préparer avec elleux une défense solide.

Par ce projet, HRO souhaite **élargir son mandat à la documentation de la répression judiciaire des personnes exilées**. Il s'agit notamment de recenser le déroulé des procès et les condamnations prononcées, souvent disproportionnées, et ainsi mettre en lumière le **non-respect du droit au procès équitable**. Notamment la violation du principe d'égalité des armes, soit le fait de garantir que chaque partie ait les mêmes droits et moyens devant le tribunal.

Ce phénomène récent à la frontière franco-britannique montre que **la violence d'État passe également par le champ judiciaire**, qui devient alors le nouveau théâtre de la criminalisation des personnes exilées. Depuis avril nous avons observé et documenter les audiences de 19 personnes poursuivies. Nous n'avons pas encore assez de données pour commencer à construire une analyse dense de cette répression judiciaire, il nous semble tout de même pertinent de partager certaines de nos données préliminaires.

Nous avons documenté la **condamnation de 18 personnes**, tous pour de faits d'AESI, avec ou sans circonstances aggravantes. De ces condamnations, **seuls 4 sont avec sursis**, les **14 autres** ont reçus des **peines d'emprisonnement ferme allant de 6 mois à 4 ans**. Ces premières données démontrent **l'intensité de cette répression pénale**, qui pourrait être considéré comme **disproportionnée** notamment considérant les faits et les preuves apportées.

En poursuivant ce travail, nous souhaitons avoir la capacité **d'analyser les difficultés d'accès aux droits** et à **l'égalité des armes des prévenus** notamment dû aux **difficultés de compréhension et de communication** malgré la présence de traducteur·ice·s. Nous espérons que ce projet de "trial monitoring" permettra à la fois de **garantir une présence et une observation citoyenne** aux procès AESI mais aussi de **documenter la nature politique de cette répression disproportionnée**.

Juillet en chiffre dans le Dunkerquois :

Au moins

 **13** expulsions de lieux de vie et **6** démantèlements des commerces informels au cours de **5** opérations de police

 **50** tentes saisies



5 personnes exilées arrêtées

 **369** personnes expulsées



42 m3 d'affaires saisies

Référé-liberté à Dunkerque : la sous-préfecture refuse le dialogue sur les expulsions

Le 3 juillet, les associations présentes à Dunkerque ont de nouveau rencontré les autorités de la commune, réunions mises en place suite au **référé-liberté** déposé en novembre 2025. L'échange portait sur les sujets pour lesquels les autorités ont été condamnées, principalement d'ordre humanitaires et liés à la **réponse d'urgence aux besoins des personnes, à savoir l'hygiène, la nourriture et l'eau**.

À la suite de ces sujets directement liés à la **décision du Conseil d'État**, nous avons souhaité évoquer la question de la « revalorisation des tentes », mise en place par l'AFEJI depuis quelques mois, ainsi que différentes **situations observées lors des expulsions**.

1 : pour plus d'informations : consulter notes mensuelles de décembre et janvier



Les **observations et critiques soulevées par HRO et les associations présentes** concernant ces enjeux ont été **peu écoutées**, voire constamment **remises en question par le sous-préfet**. De la même manière, les affirmations des autorités apparaissent **en décalage avec la réalité observée par les associations** :

→ Ainsi, lorsque nous avons souligné que, pour qu'une revalorisation des tentes puisse être réalisée, il faudrait encore que celles-ci ne soient pas **piétinées et/ou malmenées** lors de la saisie des biens pendant les expulsions, il nous a été répondu que des consignes étaient données et qu'elles devaient, de fait, être respectées.

→ De même, lorsque nous avons évoqué les **difficultés rencontrées par les personnes exilées pour récupérer certains de leurs biens** — tels que leur téléphone, leur portefeuille ou leurs papiers d'identité — en raison d'une absence de communication et de l'absence d'une huissière de justice, il nous a été répondu que nos informations n'étaient pas correctes.

→ Enfin, lorsque nous avons évoqué le **manque de communication volontaire de l'AFEJI** à l'égard des associations lors des expulsions, notamment afin de permettre à celles-ci d'informer les personnes exilées de la localisation des bus en direction des CAES, nos remarques n'ont pas été entendues.





Or, ce sont **les personnes exilées qui subissent les conséquences directes et quotidiennes de ces politiques d'expulsion**, notamment lorsqu'elles se voient **saisir leurs tentes et leurs effets personnels** au cours de ces opérations. Les associations ont mis en avant **l'absurdité de devoir fournir du matériel aux personnes après chaque expulsion**. Mais l'échange a rapidement été clôturé par le sous-préfet, qui s'est contenté d'affirmer que les consignes données aux CRS étaient de laisser les personnes récupérer leurs affaires, niant ainsi les observations de terrain rapportées par les associations actives à Dunkerque et faisant fi de celles-ci. La **question de la présence de médiateur·ice·s** lors des expulsions a, quant à elle, été écartée, au motif qu'elle ne rentrait pas dans les injonctions du tribunal dans le cadre du référé-liberté.

Une réduction des enjeux à la lutte contre les passeurs

L'échange est ainsi réduit par le sous-préfet notamment à **l'enjeu de la lutte contre les passeurs**, utilisé comme **prétexte pour légitimer toujours plus de répression policière**, tout en contribuant à **invisibiliser les violences liées aux politiques d'expulsion des lieux de vie**, au nom de la volonté de ne pas « faciliter » le travail des passeurs.

Juillet en chiffre dans le Calaisais :

Au moins

	7 opérations de police conduisant à l'expulsion de 8 lieux de vie		22 m3 d'affaires saisies
	170 personnes expulsées		43 tentes saisies

Expulsion du plus grand lieu de vie de Calais

Le mois de juillet a commencé par **l'expulsion du plus grand lieu de vie de Calais**, soit "Hospital Jungle", en pleine canicule. Ce lieu de vie, **habité par plus de 800 personnes**, a été l'objet de deux opérations policières, deux jours de suite, en application de l'ordonnance d'expulsion du président du Tribunal de Boulogne Sur-Mer.

Ces premières expulsions après un **mois de mobilisations** ont été contestées par des militant·es sur place qui ont tenté de ralentir la destruction et la confiscation des tentes et des biens des personnes. La **police a répondu par une forte répression** et **11 personnes ont été mise en garde à vue**, puis libérées sans poursuite dans la même journée.

De plus, les **habitant·e·s et militant·e·s** ont souhaité fonder un **Merkez Alshabbab (Maison des jeunes)** dans le lieu de vie pour créer un espace de rencontre et de sociabilité. Lors des premiers signes de cette construction en dur, le lieu a fait l'objet d'une **surveillance intense** de la part des forces de l'ordre avec une présence de drones accrue, comme si ce lieu qui permettait de se réunir, de discuter et potentiellement de penser quelques instants à autre chose que la précarité du lieu de vie, était en fait un véritable danger. Au milieu du mois, la maison des jeunes a été expulsée et détruite entièrement, pour empêcher qu'aucune structure pérenne puisse exister et réprimer toute forme de solidarité dans le lieu de vie.



Vers la fin du mois, alors que l'ordonnance d'expulsion expirait le 31 juillet, la sous-préfecture a de nouveau ordonné **l'expulsion de Hospital Jungl deux jours de suite et en pleine canicule**, forçant les personnes à être fortement **exposées au soleil, sans abri, avec un accès à l'eau potentiellement plus difficile** du fait du déploiement du périmètre policier. Ces opérations de police régulières démontrent la répression violente et répétitive que les habitant·e·s subissent alors qu'ils se trouvent dans une précarité exacerbée par la canicule.

Le référé rétractation et la tentative de contester les expulsions devant le juge

Le Jeudi 9 juillet a eu lieu **l'audience de référé rétractation** au tribunal de Boulogne sur Mer pour **contester l'ordonnance sur requête du 29 avril 2026** permettant **l'expulsion du lieu de vie "hospital jungle"**. Cette ordonnance du juge a été prise sur demande du propriétaire **sans aucune consultation des habitant·es** ni de possibilité de débat en contradictoire violant le **principe constitutionnel du droit à la défense** et le droit au respect du **domicile garantie par l'article 8 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme**. Le référé-rétractation porté par **plusieurs associations** dont HRO ainsi que **7 habitants** se présentant comme requérants, avait l'objectif de faire **reconnaître par le tribunal la présence de personnes sur ce lieu de vie**. Cette action en justice visait également à rétablir le débat en contradictoire. L'objectif principal était néanmoins d'obtenir une **rétractation de l'ordonnance d'expulsion** et donc **d'obtenir un délai** avant une prochaine expulsion.

Malheureusement, la **décision du 17 juillet 2026**, à la suite de l'audience, **rejette la demande** de rétractation de l'ordonnance du 29 avril ainsi que la demande de délai. Néanmoins, alors que cette décision représente une défaite importante dans la tentative d'empêcher ou de retarder l'expulsion du lieu de vie, le tribunal a tout de même déclaré que **les associations et les habitant·e·s avaient intérêt à agir et donc que le référé était recevable**.